

*Union Départementale des Syndicats*

*CGT-FORCE OUVRIERE*

*du Puy de Dôme*

*38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand*

*04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66*

*Courriel :* [*udfo63@wanadoo.fr*](mailto:udfo63@wanadoo.fr) *ou* [*fbochard@wanadoo.fr*](mailto:fbochard@wanadoo.fr)

***Déclaration de la CE de l’UD FO du Puy de Dôme***

La Commission Exécutive de l’Union Départementale FORCE OUVRIERE du Puy-de-Dôme rappelle sa totale opposition au projet de contre-réforme des retraites MACRON-DELEVOYE.

C’est pour préparer la nécessaire mobilisation d’ampleur qui mettra en échec ce projet que l’UD FO du Puy-de-Dôme avait réuni plus d’une centaine de militants dès le 30 août, qu’elle avait répondu à l’appel de la Confédération pour le rassemblement national du 21 septembre et qu’elle a pris l’initiative d’un rassemblement avec la CGT lors de la venue de MACRON à Clermont-Fd le 4 octobre…. C’est aussi pour cela que l’UD FO a été initiatrice d’un appel commun FO, CGT, Solidaires et UNEF contre le projet de régime universel par points et pour le maintien de tous les régimes existants.

La CE de l’UD FO du Puy-de-Dôme adhère totalement à la résolution du Comité Confédéral National de la CGT-FORCE OUVRIERE : *« Le CCN le réaffirme, FO est prête à aller à la grève. FO soumet la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain pour empêcher et mettre en échec le projet Macron/Delevoye.*

*Pour cela, FO entend œuvrer à l’unité d’action syndicale la plus large et demande à ses syndicats d’organiser les réunions et assemblées générales pour préparer la grève. »*

Dans cette perspective, la CE de l’UD FO du Puy de Dôme appelle à tout mettre en œuvre pour organiser et préparer la grève pour le retrait du projet MACRON-DELEVOYE ;

Elle appelle tous syndicats et sections syndicales FO du département à organiser dès maintenant les diffusions, les réunions d’information et les assemblées générales de personnels (y compris avec d’autres organisations syndicales dans la clarté du mot d’ordre de retrait du projet de régime universel par point) et de mettre à la discussion l’organisation de la grève à compter du 5 décembre 2019.

Adoptée à l’unanimité – Clermont-Fd, le 7 octobre 2019